

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2020

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 2951)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC105

présenté par

M. Reiss, M. Hetzel, Mme Beauvais, M. de Ganay, Mme Corneloup, M. Door, M. Quentin,
M. Cordier, M. Cinieri, M. Jean-Claude Bouchet, M. Ramadier, M. Descoeur, Mme Poletti,
Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Le Grip, Mme Meunier, Mme Kuster, Mme Valentin,
M. Boucard, Mme Louwagie, M. Perrut, Mme Duby-Muller, M. Sermier, M. Pauget, M. Bazin et
M. Cattin

TITRE

Dans l'intitulé du titre, substituer aux mots :

« la fonction »

les mots :

« l'emploi fonctionnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La fonction de directeur d'école existe ! Dans l'exposé des motifs de cette proposition de loi, il est bien précisé que l'article 2 créé un emploi fonctionnel pour les directeurs d'école